

## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 04 MARS 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-six février deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 26 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Quorum : 9

Étaient présents (11) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Philippe CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Martine RABILLER a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Antoine CHÉREAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Méline LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DEL20260304\_01

#### Rapports d'activité 2025

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que l'article R314-50 du Code de l'action sociale et des familles stipule que « Un rapport d'activité, établi par une personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service, est joint au compte administratif et décrit, pour l'exercice auquel se rapporte ce compte, l'activité et le fonctionnement de l'établissement ou du service ».

Madame la Vice-présidente présente donc les rapports établis en application de ces dispositions.

Vu l'article R314-50 du Code de l'action sociale et des familles ;  
Considérant le rapport d'activité annuel 2025 de l'EHPAD Multisite annexé à la présente délibération ;  
Considérant le rapport d'activité annuel 2025 de l'EHPAA Multisite annexé à la présente délibération ;  
Considérant le rapport d'activité annuel 2025 de la Résidence autonomie annexé à la présente délibération ;  
Considérant le rapport d'activité annuel 2025 du Service de Soins Infirmiers A Domicile annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,  
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Prend acte des rapports d'activité annuels 2025 EHPAD Multisite, EHPAA Multisite, Résidence autonomie et Service de Soins Infirmiers A Domicile tels qu'ils sont présentés en annexe.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un  
recours devant le Tribunal Administratif de  
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111  
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de  
deux mois à compter de sa publication et/ou  
notification



Antoine Chereau  
Président du CIAS Terres de  
Montaigu  
5 mars 2026

## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 04 MARS 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-six février deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 26 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Quorum : 9

Étaient présents (11) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Philippe CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BRÉGEON a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Martine RABILLER a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DEL20260304\_02

#### **Groupement de commandes pour la poursuite du déploiement des réseaux numériques et de télécommunications privés sur le territoire de Terres de Montaigu**

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, via sa Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique (DSITN), gère l'ensemble des télécommunications, réseaux et systèmes d'informations des différentes collectivités du territoire (serveurs, systèmes de stockage, de virtualisation, sauvegarde, etc.).

Le marché existant portant sur la réalisation des travaux de pose et de raccordement de câbles réseau cuivre et de câbles à fibres optiques arrive à échéance fin juin 2026.

L'objectif est de poursuivre le déploiement des réseaux numériques sur le territoire, soit, pour relier les sites intercommunaux et communaux, soit pour l'extension de sites ciblés (gérés par Terres de Montaigu).

Il est proposé au Conseil d'administration de valider l'adhésion au groupement de commandes Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et les communes du territoire, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire avec notamment une rationalisation des achats (réalisation d'économies via une massification des besoins, réduction des coûts en termes de procédures juridiques, etc.).

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la DSITN.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3 ;  
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;  
Considérant le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux de déploiement des réseaux numériques et de télécommunications privées de Terres de Montaigu, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,  
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Valide l'adhésion du CIAS au groupement de commandes avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et les communes du territoire pour le renouvellement des prestations susvisées ;
- Valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique ;
- Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de déploiement des réseaux numériques et de télécommunications privées de Terres de Montaigu ;
- Autorise Madame la Vice-présidente à signer le formulaire d'adhésion et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



**Antoine Chereau**  
Président du CIAS Terres de  
Montaigu  
5 mars 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un  
recours devant le Tribunal Administratif de  
Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111  
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de  
deux mois à compter de sa publication et/ou  
notification*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 04 MARS 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-six février deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 26 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Quorum : 9

Étaient présents (11) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Philippe CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Martine RABILLER a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DEL20260304\_03

#### Décision modificative n°1 – Budget principal

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que, dans l'attente du budget supplémentaire, des ajustements de crédits de dépenses et de recettes sont nécessaires sur le budget principal.

Il est proposé de voter la décision modificative n°1 pour 2026 du budget principal, dans les conditions ci-dessous exposées.

#### BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative n°1 s'équilibre à 170 000 € en dépenses et recettes, dont 0 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement.

Les principaux mouvements d'investissement concernent :

- Des dépenses d'acquisition de matériel dans le cadre du PAI numérique pour 170 000,00 € financées par une subvention d'équipement de 110 000,00 € ;
- Un emprunt d'équilibre de 60 000 € dont le montant sera revu au budget supplémentaire, après la reprise des résultats 2025.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>170 000,00 €</b>	<b>170 000,00 €</b>
21 Immobilisations corporelles	170 000,00 €	
13 Subventions d'équipement		110 000,00 €
16 Emprunts et assimilés		60 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>170 000,00 €</b>	<b>170 000,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le **10 MARS 2026**

ID : 085-200073922-20260304-DEL20260304\_03-DE

Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS n°DEL20231115\_15 en date du 15 novembre 2023 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier du CIAS Montaigu-Rocheservière ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS n°DEL20251204\_08 en date du 04 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,  
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve la décision modificative n°1 pour 2026 du budget 43150 Budget principal.

Fait à Montaigu-Vendée



**Antoine Chereau**  
Président du CIAS Terres de  
Montaigu  
5 mars 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un  
recours devant le Tribunal Administratif de  
Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111  
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de  
deux mois à compter de sa publication et/ou  
notification*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 04 MARS 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-six février deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 26 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Quorum : 9

Étaient présents (11) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Philippe CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Martine RABILLER a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DEL20260304\_04

#### Cession du véhicule Citroën Jumper immatriculé CS-371-NS

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que le véhicule Citroën Jumper utilisé par le service maintenance du CIAS Montaigu-Rocheservière et immatriculé CS-371-NS est hors d'usage. Le véhicule, acquis en 2017, est inventorié sous le numéro 2017 2182 013 pour une valeur nette comptable de 0 € au 31 décembre 2025.

Il est proposé au Conseil d'administration de céder ce véhicule à titre gratuit au Garage CHARRIE, situé 11 Rue de la Vendée à Montaigu-Vendée (85600).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22 ;  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L2221-1 ;  
Considérant l'instruction M57 ;  
Considérant l'inventaire du patrimoine du CIAS ;  
Considérant la proposition de cession à titre gracieux ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,  
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Autorise la cession à titre gratuit du véhicule Jumper immatriculé CS-371-NS au Garage CHARRIER, situé 11 rue de la Vendée à Montaigu-Vendée (85600) ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes formalités en vue de cette cession ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à établir les écritures comptables pour constater la sortie du véhicule, inventorié sous le numéro 2017 2182 013, du patrimoine du CIAS.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un  
recours devant le Tribunal Administratif de  
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111  
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de  
deux mois à compter de sa publication et/ou  
notification



Antoine Chereau  
Président du CIAS Terres de  
Montaigu  
5 mars 2026



## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 04 MARS 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-six février deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 26 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Quorum : 9

Étaient présents (11) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Philippe CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Martine RABILLER a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DEL20260304\_05

#### Commission des Financeurs de la Prévention pour la Perte d'Autonomie

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Département de la Vendée a lancé un appel à candidatures 2026-1 pour le financement d'actions collectives de prévention à destination des personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi que de leurs aidants, conformément au cahier des charges départemental.

Ce dispositif vise à soutenir des actions permettant de prévenir ou retarder la perte d'autonomie et d'agir sur les fragilités repérées.

Dans le cadre de cet appel à candidatures, le CIAS Montaigu-Rocheservière a déposé huit dossiers, dont plusieurs actions déjà financées précédemment (renouvellement), à savoir, médiation animale et aquarelle Gourmande. Plusieurs nouvelles actions sont proposées pour 2026 : Au cœur de ma bulle, Poterie, Jeux de Maud, Voyage sensoriel, Scène en douceur (théâtre) et Danse adaptée.

Ces actions s'inscrivent dans les orientations du programme coordonné départemental 2023-2027 et répondent aux critères d'éligibilité du cahier des charges, notamment en matière de prévention, de soutien à l'autonomie, d'ouverture des établissements vers l'extérieur et de mixité des publics.

L'instruction des dossiers est prévue en mars 2026. En cas d'avis favorable, une convention spécifique sera établie entre le Département de la Vendée et le CIAS Montaigu-Rocheservière pour chaque action retenue.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le **10 MARS 2026**

ID : 085-200073922-20260304-DEL20260304\_05-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Considérant le Programme coordonné départemental de prévention de la perte d'autonomie 2023-2027 ;  
Considérant l'appel à candidatures 2026-1 lancé par la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Département de la Vendée ;  
Considérant les dossiers déposés par le CIAS Montaigu-Rocheservière dans le cadre de cet appel à candidatures ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,  
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Prend acte des huit dossiers déposés dans le cadre de l'Appel à candidatures 2026-1 de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Département de la Vendée ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de financement établies par le Département de la Vendée pour les actions retenues dans le cadre dudit appel à candidatures CFPPA 2026-1 ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



**Antoine Chereau**  
Président du CIAS Terres de  
Montaigu  
5 mars 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un  
recours devant le Tribunal Administratif de  
Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111  
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de  
deux mois à compter de sa publication et/ou  
notification*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 04 MARS 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-six février deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 26 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Quorum : 9

Étaient présents (11) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Philippe CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Martine RABILLER a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DEL20260304\_06

#### **Convention avec le Lycée Saint Carlo ACUTIS pour l'accueil d'élèves en formation CAP PSR et en CAP AAGA**

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que le Lycée Saint Carlo ACUTIS, situé à Montaigu-Vendée, propose plusieurs formations dont le CAP Production et Service en Restaurations (PSR) et le CAP Agent Accompagnant au Grand Âge (AAGA). Ces formations prévoient des séquences de mise en situation professionnelle, indispensables à l'acquisition des compétences du référentiel.

Dans le cadre d'une convention de partenariat, le CIAS Montaigu-Rocheservière et le Lycée Saint Carlo ACUTIS souhaitent permettre aux élèves de CAP PSR et CAP AAGA de réaliser des travaux pratiques externalisés, supervisés par un enseignant de la formation, au sein des établissements du CIAS. Ce dispositif vise à placer les élèves en situation professionnelle réelle, tout en favorisant l'ouverture des établissements vers son environnement.

Les objectifs pédagogiques de ces séquences de pratique en établissement sont de :

- Pratiquer en service sur différents pôles (à table, en self, en chambre) afin de mettre en œuvre les différentes compétences du référentiel de la certification ;
- Bénéficier de l'encadrement d'un enseignant tout en étant en milieu professionnel ;
- Découvrir les publics accueillis en restauration collective et en établissement médico-social ;
- Apprendre à travailler avec des équipes pluridisciplinaires ;
- Pouvoir expérimenter et travailler sur la communication à l'usager.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Considérant les formations dispensées par le Lycée Saint Carlo ACUTIS, notamment le CAP Production et Service en Restaurations (PSR) et le CAP Agent Accompagnant au Grand Âge (AAGA) ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le **10 MARS 2026**

ID : 085-200073922-20260304-DEL20260304\_06-DE

Considérant la nécessité, pour ces formations, de proposer des séquences de mise en situation professionnelle ;

Considérant le projet de convention de partenariat entre le CIAS Montaigu-Rocheservière et le Lycée Saint Carlo ACUTIS ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,  
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre le CIAS Montaigu-Rocheservière et le Lycée Saint Carlo ACUTIS pour l'accueil d'élèves en formation CAP PSR et CAP AAGA au sein des établissements du CIAS Montaigu-Rocheservière ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Lycée Saint Carlo ACUTIS pour l'accueil d'élèves en formation CAP PSR et CAP AAGA ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



**Antoine Chereau**  
Président du CIAS Terres de  
Montaigu  
5 mars 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un  
recours devant le Tribunal Administratif de  
Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111  
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de  
deux mois à compter de sa publication et/ou  
notification*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 04 MARS 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-six février deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 26 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Quorum : 9

Étaient présents (11) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Philippe CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Martine RABILLER a donné pouvoir à Bernard Dabreteau

Étaient absents excusés (3) : Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DEL20260304\_07

#### Modification du tableau des effectifs permanents

Madame la Vice-présidente rappelle qu'il appartient au Conseil d'administration de voter l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il lui est ainsi proposé de se prononcer sur les modifications ci-dessous :

Résidence /Service	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet	Détail / Contexte
<b>FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE</b>				
Martial Caillaud	1 poste <b>Agent social</b> (Cat. C) Temps complet	1 poste <b>Agent social</b> (Cat. C) Temps non complet 31,5/35 <sup>ème</sup>	05/03/2026	Adaptation temps de travail aux besoins du service
Martial Caillaud	1 poste <b>Cadre de Santé</b> (Cat. A) Temps complet	/	01/06/2026	Mobilité interne
Equipe Coordination	/	1 poste <b>Cadre de Santé</b> (Cat. A) Temps complet	01/06/2026	
	1 poste <b>Médecin 2<sup>ème</sup> classe</b> (Cat. A) Temps non complet 14/35 <sup>ème</sup>	1 poste <b>Médecin 2<sup>ème</sup> classe</b> (Cat. A) Temps non complet 7/35 <sup>ème</sup>	01/06/2026	Sous réserve des modalités de recrutement en lien avec le CHD
Martial Caillaud	/	1 poste <b>Cadre d'emploi Infirmiers en soins généraux</b> (Cat. A) Temps complet	01/06/2026	Changement de grade en vue du recrutement suite mobilité interne

L'Arbrasève	1 poste <b>Agent social (Cat. C)</b> Temps non complet 32/35 <sup>ème</sup>	1 poste Cadre d'emploi <b>Aide-soignant (Cat. B)</b> Ou Cadre d'emploi <b>Auxiliaire de soins (Cat. C)</b> Ou Cadre d'emploi <b>Agent social (Cat. C)</b> Temps non complet 32/35 <sup>ème</sup>	05/03/2026	Adaptation du grade pour recrutement
	1 poste <b>Aide-soignant classe supérieure (Cat. B)</b> Temps complet	1 poste Cadre d'emploi <b>Aide-soignant (Cat. B)</b> Ou Cadre d'emploi <b>Auxiliaire de soins (Cat. C)</b> Ou Cadre d'emploi <b>Agent social (Cat. C)</b> Temps complet	01/04/2026	Adaptation du grade pour recrutement
	1 poste <b>Agent social principal 2<sup>ème</sup> classe (Cat. C)</b> Temps non complet 32/35 <sup>ème</sup>	1 poste Cadre d'emploi <b>Agent social (Cat. C)</b> Temps non complet 32/35 <sup>ème</sup>	01/04/2026	Adaptation du grade suite recrutement

Vu le Code général de la fonction publique ;  
 Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
 Vu la loi n°83-634 en date du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 Vu la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984 ;  
 Vu le décret n°91-298 en date du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;  
 Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;  
 Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 04 mars 2026 ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,  
 Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité,

- Crée et supprime les postes ci-dessus listés ;
- Précise que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement ;
- Autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels sur ces emplois si la recherche de fonctionnaire s'avère infructueuse ;
- Autorise, le cas échéant, Monsieur le Président à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, sans pouvoir dépasser le 8<sup>ème</sup> échelon du grade retenu ;
- Précise que les dépenses induites seront imputées aux crédits prévus à cet effet au chapitre concerné.

Fait à Montaigu-Vendée



**Antoine Chereau**  
 Président du CIAS Terres de  
 Montaigu  
 5 mars 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,  
 compte tenu de la réception en Préfecture  
 et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un  
 recours devant le Tribunal Administratif de  
 Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111  
 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de  
 deux mois à compter de sa publication et/ou  
 notification*